

## Séance du 12 AOÛT 2016

L'an deux mil seize et le douze août à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 8 août 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Alain CHAPLOT, Maire.

Etaient présents : Alain CHAPLOT, Marie-Madeleine GAILLARD, Mauricette SEUTIN, Michel FAURE, André DUVAL, Christophe GENTIL, Christine BIZOT, Pierre MAILLARD, Bertrand BIDAULT de l'ISLE.

Etaient absents excusés : Patrice JORAND procuration à Alain CHAPLOT,

Absents : Xavier MULLER, Aurélia FREAUX et Caroline BEHAR

Christine BIZOT a été nommée secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 juin 2016
- 2) Travaux d'assainissement : choix des entreprises et demande de subventions
- 3) Avenant aux travaux de réhabilitation des logements de l'ancienne gendarmerie
- 4) Mise à jour de la commission d'appel d'offres
- 5) Questions diverses.

### I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2016.

Après lecture du procès-verbal par le Maire, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 juin 2016 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

### II - TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT : CHOIX DES ENTREPRISES ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du résultat de l'appel d'offres concernant la réhabilitation du réseau d'assainissement. L'appel d'offres concernait trois lots : lot n° 1 réhabilitation du réseau d'assainissement par l'intérieur ; lot n° 2 : renouvellement canalisations d'assainissement et modification d'un déversoir d'orage ; lot n° 3 : Contrôles préalables à la réception. La remise des offres a été fixée au 18 juillet à 12 heures. Une réunion de la commission d'appel d'offres a eu lieu le 20 juillet 2016.

Lot n° 1 : six offres ont été reçues :

Entreprise SADE :	274 264,50 € H.T.
Entreprise TELEREP :	142 460,00 € H.T.
Entreprise GUINOT :	174 085,00 € H.T.
Entreprise ATEC :	161 940,00 € H.T.
Entreprise M3R :	174 015,00 € H.T.
Entreprise Vidéo Injection :	128 303.50 € H.T.

Lot n° 2 une offre a été reçue

Entreprise ROSA :	124 337.59 € H.T.
-------------------	-------------------

Il est décidé de relancer la procédure afin d'avoir d'autres offres pour ce lot. La remise des offres est fixée le 8 août 2016 et l'ouverture le 9 août 2016

Lot n° 3 : deux offres ont été reçues

Entreprise BERTRAND : 10 504,65 € H.T.

Entreprise SATER : 7 218 € H.T.

Une deuxième réunion de la commission d'appel d'offres a eu lieu le 9 août 2016 pour le lot n° 2

Deux offres ont été reçues :

L'entreprise BERGER : 127 994.58 € H.T.

L'entreprise ROSA : 120 680.60 € H.T.

Ont été retenues par la commission d'appel d'offres : pour le lot n° 1 l'entreprise GUINOT qui, après renégociation, a proposé un rabais de 5.86 % ce qui porte le montant de son offre à 163 883.62 € H.T. ; pour le lot n° 2, l'entreprise ROSA avec un montant de 120 680.60 € H.T. et pour le lot n° 3 l'entreprise SATER avec un montant de 7 218 € H.T. Les membres du Conseil Municipal, après délibération, donnent leur accord pour retenir les entreprises suivantes : lot 1 entreprise GUINOT avec un montant de 163 883.62 € H.T ; lot 2 entreprise ROSA avec un montant de 120 680.60 € H.T. ; lot 3 entreprise SATER avec un montant de 7 218 € H.T.. Ils chargent le Maire à solliciter les subventions spécifiques auprès de l'agence de bassin Seine Normandie et l'autorisent à signer tous documents relatifs à cette opération.

### **III - AVENANT AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DES LOGEMENTS DE L'ANCIENNE GENDARMERIE :**

Le Maire indique qu'il faut créer un caniveau à l'entrée de la cour afin de récupérer les eaux pluviales de celle-ci. Ces travaux entraînent une plus-value d'un montant de 1 533.15 € H.T au lot n° 01, gros œuvre pour l'entreprise Marquis.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour ces travaux supplémentaires et acceptent le devis d'un montant de 1 533.15 € H.T. de l'entreprise MARQUIS. Ils autorisent le Maire à signer tous les documents relatifs à ce programme.

### **IV - MISE A JOUR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Suite aux démissions, il convient de mettre à jour les membres de la commission d'appel d'offres. Les membres du Conseil Municipal, après délibération nomment en tant que membres titulaires : André DUVAL, Christophe GENTIL, Pierre MAILLARD et en tant que membres suppléants : Christine BIZOT, Xavier MULLER et Bertrand BIDAULT de L'ISLE.

Pour la Commission des travaux, Patrice MADELENAT est remplacé par Christine BIZOT, Au SIVOS : David BOUDILLET est remplacé par Christine BIZOT, au syndicat de bassin David BOUDILLET est remplacé par Christophe GENTIL, au syndicat de la Forêt d'Hervaux David BOUDILLET est remplacé par Christophe GENTIL, au CCAS Patrice MADELENAT est remplacé par Mauricette SEUTIN.

### **V - QUESTIONS DIVERSES**

#### *Zone bleue*

Sept places en zones bleues sont matérialisées sur la place de la Fontaine, quatre du côté de la rue Joffre et trois le long du mur du jardin de la trésorerie. La signalétique verticale sera posée très prochainement et l'arrêté réglementant ces stationnements sera transmis à la gendarmerie afin de faire respecter cette nouvelle réglementation.

### *Création d'une mini-crèche*

Monsieur Michel Faure est mandaté auprès de la Communauté de Communes du Serein pour faire ajouter à l'ordre du jour de la prochaine assemblée communautaire, l'accueil de la petite enfance en vue de la création d'une mini-crèche.

### *Grange Mosèle*

Christophe GENTIL demande la réunion de la commission des travaux afin d'étudier la réhabilitation de la grange achetée à la famille Mosèle.

### *Route départementale*

Il serait judicieux, après les travaux de suppression des branchements en plomb, la réfection du réseau d'assainissement et l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques, de se rapprocher du Conseil Départemental afin de leur demander la réfection de la route départementale n° 86 qui traverse la commune.

### *Accès handicapés*

Il est demandé de continuer les accès aux personnes à mobilité réduite devant les commerces, notamment devant la boucherie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40